

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 septembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

- 2017-09-250 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 01.
- 2017-09-251 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017.
- 2017-09-252 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.**
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-08)

- 2017-09-253 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AOÛT 2017
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2017-09-254 SUJET : AUTORISATION D'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES
FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
- Considérant l'approbation donnée par le conseil municipal en préassemblée le 7 août 2017, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à procéder à l'achat d'un logiciel pour la gestion de données de sécurité auprès de la firme « *Toxyscan Inc.* » pour une somme de 2 585,21 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.499.
- 2017-09-255 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-09-256 SUJET : APPROBATION DU BUDGET 2017 RÉVISÉ DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH), tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 6 juillet 2017.
- Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 16 797 \$.

2017-09-257 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R875	Règlement décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique	1 220 000,00 \$
------	---	-----------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2017-09-258 SUJET : REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) COMPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) POUR LE RAMASSAGE DES RÉSIDUS ORGANIQUES

Considérant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (décret 100-2011) et le Plan d'Action 2011-2015 du gouvernement du Québec ;

Considérant les articles 53.7 et 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Considérant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (règlement 2016-68, résolution CC16-033) ;

Considérant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) (règlement 231) ;

Considérant les résolutions 14-10-12-10, 16-09-21-11, 14-10-29-12, 14-10-08-21, 14-10-08 20 et autres adoptées par la MRCVS, lesquelles traitent des dates et des modalités de ramassage, de même que de délégation de compétence pour le ramassage et le transport de résidus organiques ;

Considérant qu'en partenariat, les villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt, offrent aux sept autres municipalités de la CMM de participer à un regroupement pour le contrat de ramassage et de transport des résidus organiques, l'achat et la fourniture de bacs de 45 litres pour la durée du contrat, leur distribution, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine, et ce, selon des modalités et des conditions spécifiques ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts seront retirés du contrat portant le numéro de résolution numéro 2013-12-378 visant le ramassage, le transport et la disposition des déchets ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des feuilles d'automne des mois d'octobre et novembre fera l'objet d'un contrat distinct avec disposition chez des agriculteurs de la MRCVS ;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer les devis d'appel d'offres et de procéder aux appels d'offres en regroupement pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt adhère au regroupement des municipalités de la MRCVS comprises dans la CMM pour les services de ramassage et de transport des résidus organiques ainsi que l'achat, la distribution, le remplacement et la réparation de bacs de 45 litres et de mini-bacs de cuisine pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Que la Ville de Pincourt adhère également au regroupement des municipalités de la MRCVS comprises dans la CMM pour les services de ramassage, de transport et de disposition des feuilles d'automne des mois d'octobre et de novembre pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Que l'entrepreneur actuel du contrat de ramassage, transport et disposition des déchets et des résidus soit avisé par résolution 90 jours avant le début de l'année, du retrait de la portion ramassage, transport et disposition des résidus verts au contrat en 2018.

2017-09-259 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE RAMASSAGE, LE
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS
VERTS

Considérant la résolution numéro 2013-12-378 par laquelle le conseil municipal a octroyé un contrat aux Services Matrec inc. pour le ramassage, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion ;

Considérant que ledit contrat prenait fin le 31 décembre 2016 ;

Considérant l'article 6 du chapitre B « Instructions aux soumissionnaires » stipulant que pour les années 2017 et 2018, sur demande écrite, 90 jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement ;

Considérant l'article 12 du chapitre C du devis d'appel d'offres 2013-12-PUB concernant la possibilité de retirer le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts du contrat ;

Considérant que chacune des villes partie à ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt informe les Services Matrec inc. qu'elle entend se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour l'année 2018, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres 2013-12-PUB et aux prix unitaires figurant au bordereau 8.5 « Regroupement des 4 municipalités » de leur soumission datée du 18 novembre 2013 ;

Qu'elle ne renouvèlera pas le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2018 ;

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02.420.00.491, 02.420.00.490 et 02.420.00.496.

Que la présente résolution soit transmise à chacune des villes partie au regroupement ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2017-09-260 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRATS – INSTALLATION ET RACCORDEMENT DES ABRIBUS

Considérant le contrat octroyé à la firme « Industrie Fabco inc. » pour la fourniture de cinq (5) abribus en séance ordinaire le 11 juillet 2017 sous le numéro de résolution 2017-07-208, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour l'installation et le raccordement des abribus pour une somme maximale de 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.036.

2017-09-261 SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES POUR LA SAISON 2017-2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, pour l'année 2017-2018, à l'entreprise « *Les serres Gabriel et Fils* », pour la somme de 17 533,69 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick et de l'école primaire Edgewater, pour l'année 2017-2018, à l'entreprise « *Déneigement Germain Leduc* », pour la somme de 20 786,26 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-799-00-521.

2017-09-262 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » – OCTROI DE CONTRATS – RÉAMÉNAGEMENT DU JEU DE PÉTANQUE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour le réaménagement du jeu de pétanque de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH) pour une somme maximale de 1 437 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.750.

- 2017-09-263 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2017-2018 DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- Considérant que le projet « Parviflora » a été retenu dans le cadre de l'appel de projets, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour la réalisation du projet « Parviflora ».
- 2017-09-264 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2017
- Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;
- Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 2 646,23 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'août 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.
- D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 436,30 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de septembre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.
- D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02.730.00.437.
- D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.
- 2017-09-265 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » – OCTROI DE CONTRATS – RÉFECTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour la réfection des jardins communautaires de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH) pour une somme maximale de 9 449 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.048.

2017-09-266 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières pour l'année 2016 et de droits sur les mutations pour l'année 2016.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2016 et de droits sur les mutations immobilières de 2016 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 6 décembre 2017, à 11 heures.**

2017-09-267 SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 6 décembre 2017, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-09-268 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » en séance ordinaire le 8 août 2017 sous la résolution 2017-08-243 il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».

2017-09-269 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement en séance ordinaire le 8 août 2017 sous la résolution 2017-08-246 il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2017-09-270 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT - SERVICES JURIDIQUES - COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat à M^e Marie-Christine Labranche de la firme « *MÉNARD LABRANCHE AVOCATS S.E.N.C.R.L.* » pour les services juridiques à la Cour municipale régionale de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2018 selon le taux horaire établie pour un montant maximal de 24 999 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02.120.00.412.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 43.

2017-09-271 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 43, de lever la Séance ordinaire du 12 septembre 2017.

YVAN CARDINAL
MAIRE

DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE